

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain

Référence bibliographique :

Yves Hanin, Barbara Le Fort, Bernard Declève, "Urbanisme et aménagement du territoire en LOCI : histoire d'une formation singulière", *lieuxdits#20*, septembre 2021, pp. 54-57.

La revue lieuxdits

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (Loci)  
Université catholique de Louvain (UCLouvain).

Éditeur responsable : Le comité de rédaction, place du Levant, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve  
Comité de rédaction : Damien Claeys, Gauthier Coton, Corentin Haubruge, Nicolas Lorent,  
Catherine Massart, Dorothee Stiernon  
Conception graphique : Nicolas Lorent



ISSN 2294-9046  
e-ISSN 2565-6996

**UCLouvain**

Faculté d'architecture, d'ingénierie  
architecturale, d'urbanisme – Loci



# Urbanisme et aménagement du territoire en LOCI : histoire d'une formation singulière

Yves Hanin, Barbara Le Fort, Bernard Declève

Après près de 60 ans d'existence, le master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire dispensé en LOCI s'est forgé un esprit d'école et une reconnaissance forte. Cet article retrace sa constitution, sa singularité, son évolution et son intérêt académique et professionnel, plus que jamais au cœur des enjeux de nos territoires.

## Interdisciplinarité

Au milieu des années 1960, l'Université catholique de Louvain a mis en place à Leuven une formation en urbanisme et aménagement du territoire, suite à l'adoption de la Loi organique de l'urbanisme du 29 mars 1962. Insérée au sein de l'institut interfacultaire en planification régionale et urbaine, ce qui s'appelait à l'époque *la licence en architecture urbaine* était organisé sur deux ans et rassemblait différents professeurs géographes, agronomes, juristes, architectes, historiens, économistes, urbanistes... Cet encadrement multidisciplinaire est l'une des premières caractéristiques et singularités de la formation. En effet, l'organisation du programme de cours relève encore aujourd'hui d'une commission rassemblant des enseignants issus des différentes facultés, dont la présidence était même – avant l'insertion de la formation au sein la nouvelle Faculté LOCI – assurée à tour de rôle par les différentes facultés impliquées<sup>1</sup>.

La pédagogie a toujours visé à tirer parti des approches, des méthodes et des théories de cette multidisciplinarité. Les matières dispensées portent sur la démographie, l'économie régionale et urbaine, la mobilité, le droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, la morphologie urbaine et rurale, la sociologie urbaine et rurale, l'aménagement des espaces ruraux, la planification, la gouvernance... Cette diversité est fondamentale pour comprendre les enjeux de plus en plus complexes de l'urbanisme et des territoires et y répondre de manière pertinente.

Outre la composante enseignante, la multidisciplinarité de la formation résulte

également de la diversité des profils d'étudiants. Cette licence était et reste en effet largement accessible aux détenteurs d'un diplôme en architecture, géographie, sociologie, économie, droit, agronomie... en continuité directe des études ou requalification professionnelle. Fondée sur le travail en équipes multidisciplinaires, la formation vise un apprentissage par échange d'expérience et de méthode. *L'interdisciplinarité* est ainsi pratiquée et permet à chacun de comprendre l'apport des différentes disciplines et compétences. Cette pédagogie est aujourd'hui partagée dans des ateliers pédagogiques avec d'autres universités<sup>2</sup>.

## Articulation théorie, méthode et projet opérationnel

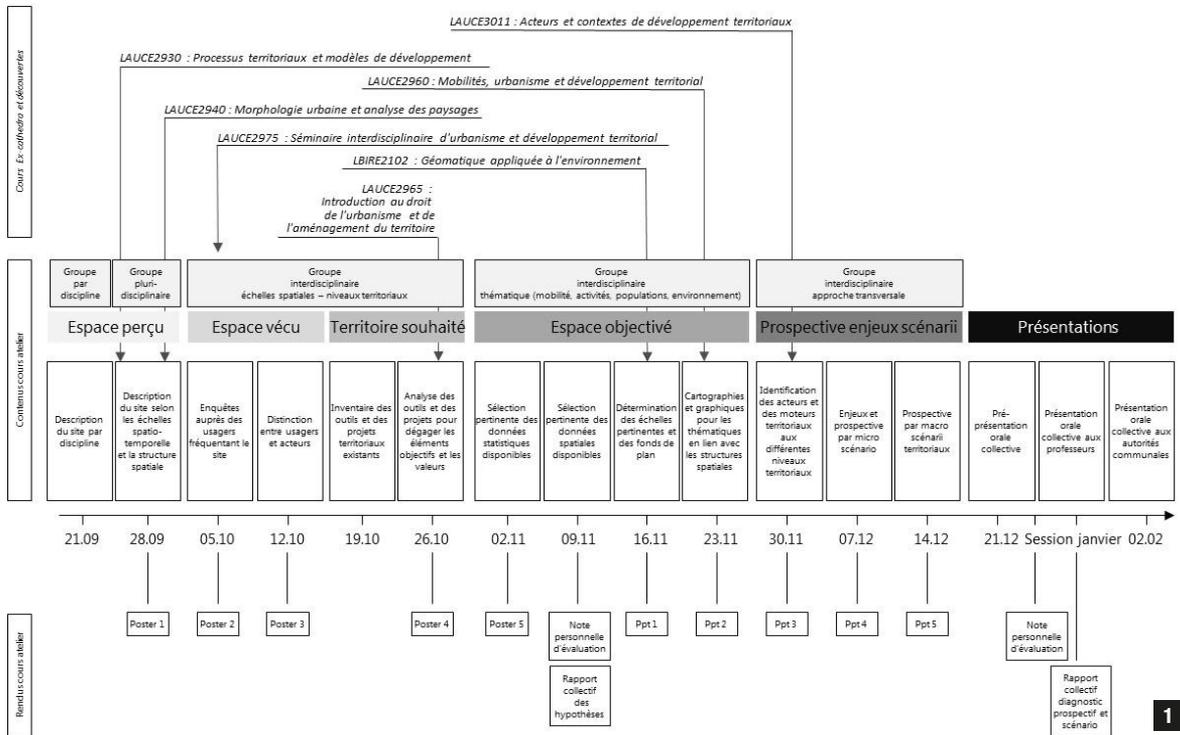
Outre le caractère interdisciplinaire, il faut souligner la singularité marquée dès le début des années 1980 par l'articulation des cours théoriques et méthodologiques avec des cours ateliers. Durant chacun des quadrimestres, les différentes matières enseignées sont déclinées et mises en pratique dans un cours atelier qui constitue la colonne vertébrale du programme. Cette articulation forte qui place l'étudiant au centre de la démarche de formation et qui l'immerge dans un contexte opérationnel de projet est une innovation qui s'est enrichie progressivement, au point de devenir une référence en la matière.

Concrètement, les cours ateliers sont établis en relation étroite avec les défis ou les projets locaux. Les étudiants sont immergés dans la dynamique et la problématique de terrain en relation avec les habitants, les opérateurs et les décideurs. À partir d'un travail de terrain d'une journée, les étudiants sont confrontés à la lecture, à la compréhension et à l'identification des enjeux territoriaux. Cette étape de diagnostic territorial est un préalable indispensable à l'élaboration de scénarios stratégiques de planification, menant à l'élaboration et à la maîtrise opérationnelle d'un projet de composition urbanistique.

1 - La commission de programme 2020-2021 est composée de : Charles-Hubert Born (UCLouvain, juriste en environnement, urbanisme et aménagement du territoire), Chiara Cavalieri (UCLouvain, architecte-urbaniste), Marie-Laurence De Keersmaecker (UCLouvain, géographe), Roselyne de Lestrangé (UCLouvain, architecte-urbaniste), Pierre Defourny (UCLouvain, bioingénieur), Yves Hanin (UCLouvain, sociologue-urbaniste), Bertrand Ippersiel (Ville de Namur, biologiste-aménageur-urbaniste), Barbara Le Fort (UCLouvain, architecte-urbaniste), Alain Malherbe (UCLouvain, historien de l'art-urbaniste), Marc-Antoine Messer (EPFL, urbanisme-mobilité), Aniss Mezoued (UCLouvain, architecte-urbaniste), Anna Ternon (UCLouvain, architecte-urbaniste), Chloé Salembier (UCLouvain, sociologue-urbaniste), Jean-Luc Son (REIM, économiste-développeur), Pierre Tacheron (Transitec, ingénieur civil transport), Christophe Thiebaut (UCLouvain, juriste en urbanisme et aménagement du territoire), Michaël Van Cutsem (BDO, politologue-prospectiviste), Yves Van de Castele (Perspective brussels, géographe), Pierre Vanderstraeten (UCLouvain, architecte-urbaniste-sociologue).

2 - Notamment lors des rencontres internationales de l'association de promotion et d'enseignement de l'aménagement du territoire.

**Organisation générale du premier quadrimestre du Master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire**  
Positionnement de LAUCE2915 : Planification stratégique (cours atelier)



**Approche transcalaire local - global**

La pédagogie de la licence en architecture urbaine puis des programmes qui lui ont succédés a été fondée sur une approche transcalaire abordant les problématiques spatiales à différentes échelles. La formation traite de manière systémique à la fois l'échelle *micro* du terrain et du site, l'échelle *méso* du paysage et l'échelle *macro* du contexte large, des régions géographiques. Au regard des contraintes et des potentialités du relief avec les pentes et les écoulements, de la présence de la faune et de la flore, des activités pratiquées, la compréhension du contexte et de sa dynamique d'évolution est au centre du contenu des cours. Cette approche transcalaire permet de décomposer et de comprendre la complexité du territoire afin d'élaborer des projets innovants couvrant et traversant les différents niveaux territoriaux. En lien avec la compréhension des échelles spatiales, la formation prend également en compte la gouvernance locale et globale des territoires en lien avec leurs processus de mutation, de protection ou de consolidation. La référence aux grands courants utopiques mais aussi aux pratiques répondant aux enjeux contemporains sont au cœur de cette phase de l'apprentissage.

**Ouverture aux mondes**

Insérée dans le projet de la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve, la formation de la licence en architecture urbaine s'est rapidement ouverte au monde. D'un part, elle s'est ouverte au monde professionnel. Les diplômés ont pro-

gressivement occupé des fonctions au sein de bureaux d'études ou de services communaux et régionaux d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les liens étroits entre la formation et le monde professionnel ont eu pour effet d'affirmer une culture de l'urbanisme et de l'aménagement en rupture avec la planification fonctionnaliste au profit d'un aménagement du territoire plus ouvert aux enjeux environnementaux et d'un urbanisme plus opérationnel et plus participatif. L'ancrage dans la réalité professionnelle régionale et locale complète ainsi, avec l'interdisciplinarité, l'articulation cours de méthode et atelier et l'approche transcalaire, la singularité de notre formation<sup>3</sup>.

D'autre part, la formation s'est peu à peu ouverte à l'international, bénéficiant des réseaux internationaux du professeur Bernard Declève dans un premier temps, puis du réseau francophone de l'APERAU dont fait notamment partie le professeur Yves Hanin. Depuis, ces échanges se poursuivent et se consolident avec l'arrivée récente de la professeure Chiara Cavalieri et l'organisation annuelle d'un workshop international<sup>4</sup>, principalement en Europe, en Amérique du nord et avec plusieurs pays africains.

**Évolution de l'esprit d'école**

L'approche développée dans la licence en architecture urbaine a été largement influencée par le laboratoire que constituait la création de la ville de Louvain-la-Neuve. Les recherches sur la composition des espaces publics, le système de séparations des flux avec la prédominance du piéton, l'affirmation d'un urbanisme relationnel et culturaliste

**1** Yves Hanin, *Articulations cours de théories et de méthode avec le cours atelier*, 2012.

**3** Par rapport aux formations en urbanisme et aménagement du territoire dispensées à l'Université libre de Bruxelles ou à l'Université de Liège très largement axée sur les apports de l'ingénierie et des techniques urbaines (impétrants, circulations, les édifices et leurs abords...). Notons toutefois que ces dernières années ces universités se sont largement inspirées de la structure de programme établie à l'UCLouvain.

**4** Qui regroupe les universités de Liège, de Lausanne (UNIL) et de Carthage à Tunis.



ont fondé l'esprit de l'école de Louvain en urbanisme et aménagement du territoire.

Les apports des sociologues Jean Remy et Liliane Voyé au niveau des ambiances urbaines, des architectes-urbanistes Hermann Becker et Elmart Wertz dans la composition urbaine, de l'économiste-aménageur Pierre Govaerts et du Centre de recherche et d'étude pour l'action territoriale (CREAT) pour les aspects de stratégies de planification urbaine et régionale, de même que des juristes Jacques Hoeffler et Francis Haumont en matière de droit de l'urbanisme, furent déterminants tant au niveau de la conception de la ville nouvelle que des programmes de cours. Une nouvelle génération d'enseignants proches de ces courants renouvelle et consolide aujourd'hui l'esprit de l'école.

En 2002, suite au décès inopiné d'Hermann Becker, la nomination de Bernard Declève a eu pour effet de rapprocher la licence en architecture urbaine des cellules de recherche "Habitat et participation" et "Habitat et développement". Bernard Declève venait d'y défendre sa thèse intitulée *Habiter le changement : l'urbanisme comme école de démocratie* en valorisant ainsi sa longue expérience de formation et d'échanges avec les acteurs du développement urbain en Amérique latine et en Afrique du nord. Il y a développé les bases d'un urbanisme participatif et de co-production.

Au début des années 2000, au départ à la retraite de Pierre Govaerts en 2002, la nomination d'Yves Hanin en 2006 va consolider les liens entre la formation et le CREAT dont il devient le directeur. La formation va dès lors être nourrie de l'approche dynamique des processus territoriaux portée par Yves Hanin suite à la défense de sa thèse intitulée *Mutations spatiales et recompositions territoriales*.

L'arrivée récente de Chiara Cavalieri en remplacement de Bernard Declève, parti à la retraite, renforce l'ancrage de la formation dans l'enjeu de métropolisation qui caractérise nos territoires. En complément de l'approche processuelle d'Yves Hanin, Chiara Cavalieri développe une approche de *landscape urbanism*, considérant le paysage comme infrastructure écologique nécessaire pour être en mesure de concevoir l'avenir des villes et des territoires, et particulièrement de la ville-territoire.

## Le processus de Bologne et l'évolution du paysage de la formation

À la fin des années 1990, le processus de Bologne visant à uniformiser l'enseignement supérieur au niveau européen a conduit à l'adoption de la structure en trois années de baccalauréat et deux années de master. La licence en architecture urbaine, organisée en 120 European Credits Transfer System (ECTS) depuis les années 1960, disparaît donc au profit de deux post-masters : le diplôme d'études complémentaires (DEC) organisé sur 1 an et le diplôme d'études de spécialisation (DES) organisé sur 2 ans. Le programme de la licence s'est dès lors vu balisé en deux blocs annuels. La première année de DEC permettait aux étudiants de disposer d'un diplôme d'urbaniste après une seule année d'études. Il était en effet admis que l'alignement des masters sur cinq ans d'étude rendrait moins attractifs les post-masters en deux ans car ils imposeraient au total sept ans d'études. D'autant que le diplôme n'a pas de reconnaissance ou d'obligation professionnelle. L'enjeu a donc été double : maintenir une attractivité de la formation pour les étudiants et mener les démarches pour obtenir une reconnaissance des métiers accessibles aux diplômés du DEC-DES. Défi en partie relevé puisque depuis cette période plus de 350 étudiants ont été diplômés du DEC-DES puis du master de spécialisation qui suivra comme nous le verrons ci-après.

À ces enjeux est venu s'ajouter celui de la constitution d'un séminaire permanent de recherche au sein des écoles doctorales agréées par le FNRS. En 2006, à l'initiative de Bernard Declève et des universités réunies au sein de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), une école doctorale thématique en développement territorial est créée, reconnue par le FNRS. L'unité d'urbanisme UCL ouvre dans ce cadre un séminaire de recherche avancée, de dimension internationale, qu'elle animera de 2006 à 2015. Dirigé par Bernard Declève, le séminaire URBA est animé par une grosse douzaine de chercheurs du Nord (Belgique, Espagne, France, Italie et Suisse) et du Sud (Algérie, Bolivie, Congo, Chili, Equateur, Pérou). À côté de ce noyau de base, il accueillera à Louvain pour des séjours de plus ou moins longue durée, 37 cher-

2 Un soir d'avril 2011, quelque part sur la Route nationale 1 entre Ghardaïa et Alger. Promotion 2010-2011, de gauche à droite : Simon Bertoux (géographe), Mauricio Anaya Zubieta (architecte), Yves Hanin (sociologue-urbaniste), Michael Van Cutsem (politologue), Cristina Braschi (architecte), Charlotte Demulder (arts Plastiques), Nicolas Dumortier (anthropologue), Bernard Declève (architecte-urbaniste), Julia Delepaut (ingénieur civil), Pierre Vanderhofstadt (architecte), Aniss Mezoued (architecte).

cheurs boursiers de différents pays. La dynamique de réseau générée par le séminaire de recherche avancée contribuera à la visibilité internationale de la formation UCL en urbanisme. Il offrira aux étudiants du DEC et du DES la possibilité de voisiner avec des chercheurs venus d'autres pays et de participer à des activités ne faisant pas directement partie de leur programme. Il facilitera l'aménagement d'unités de voisinages actives entre étudiants et chercheurs, dans les activités régulières du DEC et du DES, les voyages d'étude, les stages au CREAT ou dans les équipes associées aux contrats d'études menés dans son cadre.

## Défis du futur

Si l'école doctorale permet toujours d'encadrer et de stimuler plusieurs projets de doctorats, son articulation avec le DES s'est estompé avec le temps et, dès le milieu des années 2000, seule la formation en une année du DEC fut maintenue. Rapidement ce cadre de formation limité à 60 ECTS a démontré ses faiblesses alors même que les enjeux deviennent criants pour le devenir de nos villes et de nos campagnes.

Le décret paysage de 2013 a néanmoins confirmé le carcan de 60 ECTS par une habilitation à un master de spécialisation à l'Université libre de Bruxelles, à l'Université de Liège et à l'Université catholique de Louvain. Très rapidement, les enseignants en charge de ces programmes se sont regroupés sous le vocable FOR URBAN afin d'obtenir une habilitation pour un master en urbanisme et développement territorial comptant 120 ECTS<sup>5</sup>. En effet, ils partagent la conviction qu'en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle la formation en urbanisme et aménagement du territoire doit être revue et consolidée pour répondre aux défis de la métropolisation et aux enjeux du développement territorial durable. La note cosignée en 2013 mentionne que :

"Dans ce contexte, il faut prendre en compte l'hypothèse que les concepts opératoires de l'urbanisme utilisés dans la 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle ne sont plus pertinents, et qu'il est nécessaire de refonder en profondeur la culture de l'urbanisme. Il est notamment nécessaire de repenser les concepts de ville et de territoire, et de problématiser la gestion différenciée des échelles spatiales en intégrant l'évidence de nouveaux concepts tels que la superposition des systèmes spatiaux et l'hybridation des dynamiques de structuration de l'espace, la nouvelle fonction de l'espace ouvert dans la fabrication des densités et des intensités urbaines, le projet de sol, etc.

Partout en Europe s'impose aussi la nécessité de repenser les liens entre les territoires urbains et ruraux. Le besoin de campagne, la diversification des économies agricoles, le loisir devenant une pratique sociale dominante, l'espace agricole considéré comme un élément structurant du territoire, tous ces signes indiquent que l'espace rural est entré dans la mouvance urbaine avec ses spécificités. Deux mouvements inverses confirment ces liens : l'urbanisation de l'agriculture et la pénétration de l'agriculture dans la ville. Cette évolution rend de plus en plus évidente la nécessité de traiter les territoires ruraux dans les programmes de formation et leurs liens avec les territoires urbains. C'est très loin d'être le cas au vu de la maquette des programmes actuels.

Une autre dimension à développer dans les formations est celle de la maîtrise d'ouvrage. L'invention n'est pas l'apanage du concepteur, la complexité des enjeux et des relations à établir entre les acteurs, l'entrée en force de l'économie oblige à inventer des nouveaux dispositifs pour conduire les projets depuis la conception jusqu'à la réalisation. La maîtrise d'ouvrage nécessite une compétence particulière à toutes les échelles. Cet aspect doit également être développé dans les formations.

Il y a enfin nécessité de décloisonner les institutions et leurs disciplines : "Il n'est pas assez tiré parti de la richesse de la matière offerte par les différentes institutions. Les sciences humaines, les formations techniques, les formations liées à l'espace physique restent 'en famille'. Des complémentarités entre elles favoriseraient une vision plus globale des problèmes (aspects culturels, interdisciplinarité, attitude critique)".

Le défi de notre Faculté et plus globalement de notre Université est désormais de consolider la formation en urbanisme et développement territorial pour répondre aux nouveaux défis de nos territoires. Les démarches de ces dernières années des doyens de LOCI se poursuivent pour rencontrer ce défi. Espérons qu'elles aboutissent prochainement, car l'évolution de nos villes, nos campagnes et nos territoires démontre chaque jour la nécessité d'être réaménagés et ré-imaginés face aux transitions démographiques, technologiques et énergétiques, climatiques et environnementales de même que de gouvernance.

5 - Les accréditations du programme obtenues auprès des organismes internationaux sont désormais soumises à un retour à une formation en minimum deux années en ce compris un stage d'insertion professionnelle de minimum 600 heures. L'offre dans nos universités francophones de Belgique ne peut désormais rivaliser avec celles organisées en Flandre et dans les autres pays européens, voire même au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque l'Institut supérieur de rénovation urbaine (ISURU) rattaché aux Instituts Saint-Luc dispose d'une habilitation à l'organisation d'un master de promotion sociale de 120 crédits.